

24 février 2010

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

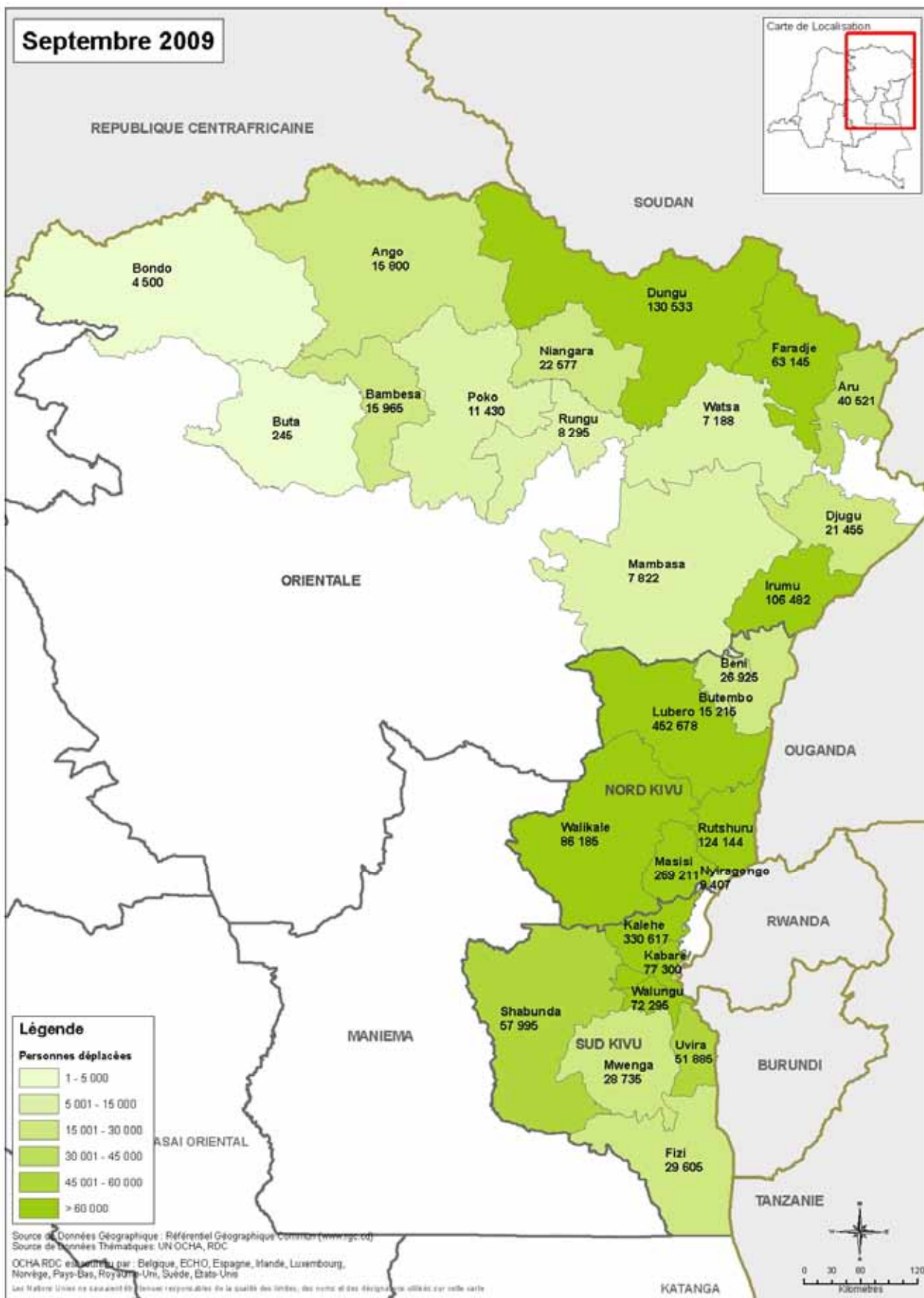
Plus de 2,1 millions de personnes déplacées sur fond de détérioration des conditions humanitaires

En 2009, les combats entre les milices et les forces armées congolaises soutenues par l'ONU, de même que les attaques et la violence contre les civils, ont entraîné le déplacement de près d'un million de personnes dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC). C'est ainsi que fin 2009, au total plus de 2,1 millions de personnes avaient été déplacées au Nord et au Sud-Kivu de même que dans la province Orientale. Nombre de personnes déplacées n'ont pas bénéficié de l'assistance des agences internationales dont l'accès à la région a été entravé par l'insécurité. Des dizaines de milliers de personnes déplacées ont cherché refuge dans des camps et des zones d'installation spontanées, la capacité d'accueil des populations résidentes ayant diminué.

Depuis le milieu des années 90, des millions de Congolais ont fui leur maison pour échapper aux combats entre les groupes rebelles et le gouvernement dans le cadre d'un conflit complexe ayant aussi impliqué des États voisins. Le International Rescue Committee a estimé en janvier 2008 que le conflit avait coûté la vie à quelque 5,4 millions de personnes. Les déplacements ont atteint leur plus haut niveau en 2003, les Nations Unies estimant alors que quelque 3,4 millions de personnes étaient déplacées, la plupart dans l'est de la RDC.

Début 2010, le meurtre et le viol de civils se poursuivaient dans des proportions effroyables dans l'est de la RDC, et la protection des personnes déplacées et autres populations civiles dans la région restait une préoccupation urgente. Au regard de l'exploitation illégale des vastes ressources naturelles de la RDC par des membres de l'armée et des milices, des opérations militaires contre des groupes rebelles, et des attaques d'une extrême violence perpétrées contre les populations civiles, de même qu'en l'absence d'une armée disciplinée et intégrée, les perspectives d'amélioration de la situation restaient sombres.

Mouvements de population à l'Est de la RD Congo Juillet - septembre 2009



Source: UN OCHA

D'autres cartes sont disponibles à l'adresse www.internal-displacement.org

Contexte des déplacements et derniers développements

Entre 1996 et 1997, puis par la suite entre 1998 et 2003, la RDC a connu deux grandes guerres qui ont coûté la vie à des millions de personnes et contraint plusieurs millions d'autres à se déplacer. Les civils ont été frappés de plein fouet par la violence, un certain nombre de groupes rebelles plus ou moins étroitement liés aux États voisins se disputant le contrôle de régions étendues dans l'est de la RDC (pour plus d'informations, voir HD, 3 juillet 2009). Les déplacements ont atteint leur maximum en 2003, quelque 3,4 millions de personnes ayant, selon les estimations, été contraintes de quitter leur maison, la plupart dans l'est du pays. Nombre d'entre elles sont rentrées chez elles après le retrait des armées étrangères et l'instauration mi-2003 d'un gouvernement de transition basé sur le partage du pouvoir.

En 2006, des millions d'électeurs ont porté Joseph Kabila à la présidence dans le cadre du premier scrutin multipartite depuis plus de 45 ans. La plupart des personnes déplacées n'ont pas pu voter à cause de l'insécurité, parce qu'elles avaient perdu leur carte d'électeur, ou encore parce que celle-ci leur avait été enlevée par les groupes armés (OCHA, 15 août 2006 ; NRC, avril 2006).

En dépit de ces événements politiques charnières, la violence et les déplacements se sont poursuivis, de même que les combats menés par le gouvernement contre les milices dans l'espoir de rétablir son autorité dans l'est du pays. En 2004, le Général Laurent Nkunda a quitté l'armée congolaise et créé le Congrès national pour la défense du peuple (CNDP) dans le but affiché de protéger la minorité tutsi du pays (concentrée dans le Nord-Kivu) des Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR) qui comptaient dans leurs rangs certains des auteurs du génocide rwandais de 1994.

On estime qu'entre août 1998 et avril 2007, le conflit a coûté la vie à quelque 5,4 millions de personnes, la majorité à cause de maladies infec-

tieuses, de malnutrition, ainsi que d'affections néonatales et liées à la grossesse (IRC, 11 janvier 2008).

En janvier 2008, le gouvernement a signé à Goma un accord de cessez-le-feu avec 22 groupes armés, dont le CNDP et les milices locales Maï-Maï opérant au Nord et au Sud-Kivu, mais l'accord n'a pas été respecté. Les gouvernements de la RDC et du Rwanda se sont conjointement engagés en faveur du désarmement des FDLR dans le cadre d'un accord distinct signé à Nairobi en novembre 2007, mais le groupe rebelle a poursuivi ses activités au Nord et au Sud-Kivu.

Les combats se sont poursuivis sur plusieurs fronts tout au long de 2009. Suite à une amélioration des relations entre les dirigeants congolais et rwandais début 2009, les pays ont conjointement mené l'Opération Umoja Weto contre les FDLR au Nord-Kivu, et ce sans l'appui de la MONUC, la mission de maintien de la paix des Nations Unies en RDC. Au terme de l'opération conjointe, l'armée congolaise a lancé l'Opération Kimia II au Nord et au Sud-Kivu contre les FDLR, avec le soutien logistique de la MONUC. L'armée a aussi affronté les milices Maï-Maï, et les FDLR et les groupes Maï-Maï ont tous deux organisé en représailles des attaques massives contre des civils. À la fin de l'année, l'on estimait à 990 000 le nombre de personnes déplacées au Nord-Kivu, et à 690 000 au Sud-Kivu (OCHA, 30 novembre 2009). L'Opération Kimia II s'est achevée fin décembre et, le 1^{er} janvier 2010, l'armée et la MONUC ont lancé l'Opération Amani Leo, prévue pour durer trois mois, dans le but de combattre les FDLR au Sud-Kivu. Selon la MONUC, l'opération vise à protéger les populations civiles ainsi qu'à consolider les efforts de stabilisation déployés par le gouvernement. Elle a aussi précisé qu'elle fournirait un appui à condition que les opérations soient planifiées et exécutées dans le respect des droits de l'homme, du droit humanitaire international et des droits des réfugiés (MONUC, 7 janvier 2010).

Depuis mi-2008, les rebelles de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) de l'Ouganda ont mené

des attaques de représailles contre des communautés de la RDC, tuant, enlevant et pillant des civils, et entraînant dans leur sillage d'importants déplacements. Les armées de l'Ouganda, de la RDC et du Sud-Soudan ont lancé des opérations contre la LRA dans le district du Haut-Uélé de la province Orientale. Suite à un assaut des troupes ougandaises, la LRA a assassiné plus de 865 civils fin décembre 2008 et début janvier 2009, découpant bien souvent leurs victimes à l'aide de machettes ou de haches ou les frappant mortellement à la tête avec des gourdins (HRW, 16 février 2009). Les attaques menées par la LRA dans le Haut-Uélé et le Bas-Uélé, ainsi que par les milices locales dans le district de l'Ituri, ont entraîné le déplacement de plusieurs centaines de milliers de personnes en 2009, amenant ainsi le total des personnes déplacées dans la province Orientale à 450 000 à la fin de l'année (OCHA, 30 novembre 2009).

Qui plus est, des dizaines de milliers de personnes ont fui les affrontements intercommunaux survenus fin 2009 dans la province de l'Équateur située dans l'ouest du pays, lesquels auraient été attisés par des membres des milices démobilisées. 60 000 personnes au moins ont été déplacées dans d'autres parties de la province, alors que plus de 125 000 personnes ont cherché refuge en République du Congo et en République centrafricaine (OCHA, 9 février 2010).

Augmentation des déplacements et absence de solutions durables

L'ONU a estimé à plus de 2,1 millions le nombre de personnes déplacées fin 2009 (OCHA, 30 novembre 2009). Pendant la seule année 2009, plus d'un million de personnes ont été déplacées, la majorité dans la province du Nord-Kivu, et à la fin de l'année le nombre de déplacés était le plus élevé depuis 2004. Dans le même temps, on estime qu'un million de personnes au moins sont retournées chez elles, dont la moitié au Nord-Kivu. Les retours n'ont pas toujours été durables, la diminution des rations

alimentaires dans les camps et la venue de la nouvelle saison de plantation, au lieu d'une amélioration de la sécurité, ont poussé les personnes à repartir. De nombreuses personnes sont rentrées chez elles pour trouver leur terre occupée, alors que la recrudescence des affrontements dans les régions de retour a également contraint ceux qui venaient tout juste de rentrer chez eux à fuir à nouveau.

La plupart des personnes déplacées dans l'est de la RDC ont dû fuir leur foyer à plusieurs reprises et environ 75 pour cent d'entre elles ont trouvé refuge auprès de communautés d'accueil ou se sont cachées dans la forêt. Les communautés étant de plus en plus dans l'incapacité de faire face à l'afflux de personnes déplacées, au Nord-Kivu plusieurs centaines de milliers d'entre elles ont créé des zones d'installations de fortune, trouvé refuge dans des bâtiments en ruine ou dans des camps gérés par des ONG internationales sous la coordination du HCR. Selon le HCR, entre décembre 2009 et janvier 2010, plus de 15 000 nouvelles personnes déplacées ont été enregistrées dans des dizaines de camps, amenant le nombre total de personnes déplacées sur les 47 sites gérés par le HCR dans la région à 116 000 (IRIN, 27 janvier 2010).

Principaux problèmes liés à la protection

Selon de nombreux rapports, en 2009 le meurtre et le viol de civils se sont poursuivis dans des proportions effroyables dans l'est de la RDC, et la protection des personnes déplacées et d'autres civils dans la région reste une préoccupation urgente. Des membres de l'armée et des milices armées ont continué à commettre des violations et des abus des droits de l'homme tels l'assassinat, le viol, l'exploitation sexuelle, l'enlèvement, l'enrôlement forcé d'enfants, le pillage, le vol des récoltes, la taxation illégale et le harcèlement généralisé des civils. En 2009, l'armée a accueilli dans ses rangs des officiers et des soldats dont les antécédents en matière de droits de l'homme

étaient épouvantables, y compris plusieurs criminels de guerre (Enough Project, 16 juillet 2009).

Selon Human Rights Watch, en 2009 «les forces gouvernementales et les forces rebelles ont délibérément attaqué des civils [...], tué et mutilé à coups de machette des personnes, abattu celles qui tentaient de fuir et brûlé leurs maisons» (HRW, 23 décembre 2009). Certains camps de personnes déplacées se situent dans des zones reculées, ce qui les rend plus vulnérables aux attaques, au recrutement forcé et à d'autres formes de harcèlement. En janvier 2010, des hommes armés ont lancé des raids sur deux camps de personnes déplacées à Masisi, Nord-Kivu (IRIN, 8 février 2010).

Depuis 2003, le gouvernement s'efforce d'intégrer dans les forces armées des membres de plusieurs milices, de désarmer et de rapatrier des membres de groupes armés tels les FDLR, mais le processus d'intégration est entaché par la corruption et par les conflits entre les soldats qui reflètent souvent les clivages ethniques locaux, notamment dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu.

Des membres de l'armée et des milices auraient trempé dans l'exploitation illicite de ressources naturelles, notamment d'or, de coltan et de diamants, ainsi que dans la contrebande de marchandises et d'armes, favorisant de nouvelles violations des droits de l'homme, l'insécurité et les déplacements (GW, 20 juillet 2009). Afin de les mettre en échec, le Conseil de sécurité des Nations Unies s'est efforcé par le biais de la Résolution 1807 de 2008 de geler les avoirs financiers et d'interdire le voyage des responsables de déplacements et de violations graves du droit international en RDC.

En dépit de toutes les initiatives lancées pour lutter contre la violence sexuelle, le viol reste une pratique généralisée. Une étude menée par Oxfam a révélé que la violence sexuelle a connu une augmentation spectaculaire depuis les offensives militaires menées contre les FDLR depuis début janvier 2009 (Oxfam, 14 juillet 2009). L'ONU a égale-

ment fait état d'une augmentation alarmante de la violence sexuelle au Sud-Kivu en 2009, des actes perpétrés non seulement par les milices des FDLR mais aussi par des soldats du gouvernement (UNSC, 30 juin 2009; IRIN, 3 juin 2009). Selon le FNUAP, quelque 8 300 femmes ont été violées en 2009 dans les provinces des Kivus (UN News Centre, 9 février 2010). Outre les cas notifiés, nombre de survivants de la violence sexuelle ont honte ou se trouvent dans l'impossibilité de demander de l'aide. Des milliers de femmes ont aussi été enlevées et sont tenues en esclavage par des groupes armés pour offrir des services sexuels, domestiques et agricoles.

Des officiers des forces gouvernementales et des combattants rebelles ont poussé des combattants à pratiquer la violence sexuelle à grande échelle afin de saper les valeurs fondamentales sur lesquelles reposent les communautés, de soumettre la population civile par la peur, de la punir pour avoir soi-disant soutenu les forces ennemies ou pour récompenser les soldats ou les membres des milices. L'adoption en 2006 de deux lois sur la violence sexuelle n'y a rien changé, du fait de la faiblesse du système judiciaire et de l'absence de protection pour les victimes de viol. Ces dernières années, plusieurs membres des forces internationales de maintien de la paix en poste dans l'est de la RDC ont également fait l'objet d'enquêtes pour exploitation et abus sexuels.

Le recrutement forcé d'enfants s'est poursuivi en RDC en 2009 (UNICEF, 22 juin 2009). L'UNICEF a signalé que les enfants déplacés au Nord-Kivu, en particulier ceux qui ont été séparés de leurs familles, sont encore plus exposés au recrutement par les milices, mais aussi au viol et à l'exploitation (UNICEF, 14 novembre 2008).

Dans l'est de la RDC, l'accès des personnes déplacées et autres populations vulnérables aux biens de première nécessité s'est détérioré au cours de l'année écoulée sur fond d'opérations et de représailles militaires et d'abus continus contre la population. La très grande majorité des personnes

déplacées et des personnes de retour chez elles n'ont pas accès aux centres de santé et aux écoles, pas plus qu'à l'eau salubre, à l'alimentation, aux outils, aux vêtements ou aux matériaux de construction. Nombre de personnes déplacées ont manqué les saisons de plantation et de récolte de 2009 parce qu'elles étaient déplacées et parce que leurs récoltes ont été pillées dans leurs champs. Avec l'effondrement des structures de santé, les personnes déplacées sont particulièrement vulnérables face aux maladies infectieuses telles que le choléra, la rougeole ou la peste bubonique, du fait de leurs conditions de vie précaires et du manque d'accès à l'eau salubre et potable.

Réponse nationale et internationale

Les mesures prises par le gouvernement central et les autorités provinciales sont à ce jour bien loin de répondre aux besoins des personnes déplacées, et ce en dépit de leur obligation de protéger ces populations. Au lieu de cela, les autorités locales et les réseaux sont en première ligne lorsqu'il s'agit de prendre en charge les personnes déplacées. Le gouvernement a ratifié le Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs, entré en vigueur en juin 2008, et s'est par là engagé à incorporer en droit national les Principes directeurs de l'ONU relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays. Au cours de sa première visite en RDC en février 2008, le Représentant du Secrétaire général de l'ONU pour les droits de l'homme des personnes déplacées en a appelé au gouvernement pour qu'il adopte dans les plus brefs délais un cadre législatif pour la protection des personnes déplacées, et il a exhorté la communauté internationale à soutenir ces efforts (HRC, 16 mai 2008). En février 2010, le gouvernement n'avait toujours pas adopté de loi pour protéger les personnes déplacées ou favoriser la mise en œuvre de solutions durables.

La MONUC, la plus vaste mission de maintien de la paix des Nations Unies dans le monde, forte de 20 000 soldats, est habilitée en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, à employer tous les moyens nécessaires pour protéger les civils en cas de menace imminente de violence physique. Depuis début 2009, 15 équipes conjointes de protection de la MONUC ont recueilli des informations sur les régions dans lesquelles les civils pourraient être menacés, mais Human Rights Watch a déclaré que leurs recommandations aux forces de maintien de la paix des Nations Unies et aux forces congolaises ont rarement été suivies (HRW, 2 juillet 2009). La MONUC a également pour mandat de surveiller le respect de l'embargo sur les armes imposé par le Conseil de sécurité de l'ONU aux groupes armés opérant dans l'est de la RDC, embargo en dépit duquel des armes ont continué d'être acheminées vers divers groupes armés. Suite à une visite en RDC au mois de mai 2009, le Conseil de sécurité de l'ONU a relevé que le rôle contradictoire de la MONUC de protéger les civils tout en appuyant les opérations militaires avait inévitablement des conséquences humanitaires (UNSC, 11 juin 2009).

La MONUC a été vivement critiquée par les ONG internationales pour son appui semble-t-il inconditionnel aux opérations militaires, et l'absence de règles d'engagement claires en faveur de la protection des civils. Son mandat devra être renouvelé par le Conseil de sécurité en mai 2010 ; d'aucuns pensent que le Président Joseph Kabila de la RDC souhaiterait réduire la présence de la MONUC, alors que des sources onusiennes ont affirmé que tout retrait serait progressif et fonction de la situation sécuritaire (Alertnet, 10 février 2010).

Les agences humanitaires ont eu bien du mal à répondre aux besoins les plus urgents des personnes déplacées et autres populations vulnérables face à la poursuite des opérations militaires et à la recrudescence des attaques contre les travailleurs humanitaires. Au Nord et au Sud-Kivu, les ONG humanitaires sont particulièrement touchées par l'insécurité, du fait de leur présence en plus grand

nombre sur le terrain et parce que, contrairement aux institutions onusiennes, elles évitent de recourir à des escortes militaires. Pendant ce temps là, en février 2010, des travailleurs humanitaires signalaient que 100 000 personnes déplacées étaient inaccessibles du fait des attaques de la LRA dans les districts du Haut et Bas-Uélé (IRIN, 12 février 2010). Parmi les autres facteurs qui gênent les opérations de soutien aux personnes déplacées et aux personnes de retour chez elles figurent tout simplement la taille du pays, l'absence de routes et le fait que les personnes déplacées sont dispersées dans de vastes régions.

En février 2010, Fidèle Sarassoro a remplacé Ross Mountain au poste de Coordonateur résident/ Coordonateur humanitaire des Nations Unies en RDC. Depuis 2006, les institutions onusiennes et les ONG internationales s'efforcent de systématiser les opérations de secours et de les rendre plus prévisibles en prenant des mesures coordonnées par «cluster» (groupe sectoriel). Le cluster Protection dirigé par le HCR ainsi que le cluster Réintégration et relèvement communautaire dirigé par le HCR et le PNUD sont particulièrement importants pour les personnes déplacées. Le cluster Protection a rédigé avec la MONUC un manuel destiné aux forces de maintien de la paix, lequel détaille les mesures à prendre pour assurer la protection des personnes déplacées et autres civils (Protection Cluster/MONUC, 2009).

Les institutions onusiennes, les ONG nationales et internationales ainsi que le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) fournissent une aide d'urgence aux personnes déplacées, de même qu'une aide au transport et des kits de retour aux personnes déplacées de retour chez elles. Un mécanisme de réponse rapide géré par l'UNICEF et OCHA fournit une aide d'urgence de trois mois aux personnes déplacées et aux communautés qui les accueillent. L'UNICEF coordonne par ailleurs l'aide au retour par le biais du Programme élargi d'assistance au retour (PEAR), et ce en collaboration avec les ONG partenaires. En 2009 le PNUD a lancé un programme

conjoint des Nations Unies de 18 mois pour le redressement social et économique, lequel doit bénéficier à 125 000 personnes déplacées au Sud-Kivu. En février 2009, l'UNOPS et ses partenaires ont créé un centre de données pour les personnes déplacées tant dans les camps que dans les familles d'accueil au Nord et au Sud-Kivu, et ce afin de recueillir des informations sur l'histoire de leur déplacement, la composition de leur famille et leur vulnérabilité et pouvoir ainsi mieux cibler l'assistance offerte (UNHCR/UNOPS, 10 juillet 2009). Le PAM coordonne la distribution de denrées alimentaires à un million de personnes vulnérables dans l'est de la RDC, pour beaucoup des personnes déplacées.

Pour pouvoir mieux faire face à la crise en RDC, la communauté humanitaire a demandé \$ 827 millions dans le cadre de son Plan d'action humanitaire 2010 (HAP) (OCHA, 30 novembre 2009). Parmi les sources de financement possibles de ce plan figurent notamment un mécanisme multi-donateurs appelé Pooled Fund, le Fonds central d'intervention d'urgence (CERF) par le biais de ses subventions pour les situations d'urgence sous-financées, ainsi que les donateurs bilatéraux. En 2010, les Nations Unies et le gouvernement prévoient également de mettre en œuvre le Programme de stabilisation et de reconstruction (STAREC) ainsi que la Stratégie spécifique de sécurisation et de stabilisation (UNSSSS) des Nations Unies, lesquels visent à consolider les acquis de la paix et créer les conditions favorables pour un développement à long terme.

En dépit de l'ampleur des violations graves des droits de l'homme, le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a décidé en mars 2008 de ne pas renouveler le mandat de l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en RDC, créé en 2004.

Note: Ce texte est un résumé du nouveau profil de l'IDMC sur le déplacement in-terne en Côte d'Ivoire. L'intégralité du profil est disponible en ligne [ici](#).

Sources:

Centre for Humanitarian Dialogue (hd), 3 July 2009, The challenge of building sustainable peace in the DRC

Enough Project, 16 July 2009, Eastern Congo: An Action Plan to End The World's Deadliest War

Human Rights Council, 16 May 2008, Report submitted by the Representative of the Secretary-General on the human rights of internally displaced persons, Walter Kälin - Addendum - Mission to the Democratic Republic of the Congo, A/HRC/8/6/Add.3

Human Rights Watch (HRW), 13 December 2009, "You Will Be Punished" Attacks on Civilians in Eastern Congo

Human Rights Watch (HRW), 2 July 2009, DR Congo: Massive increase in attacks on civilians

Human Rights Watch (HRW), 16 July 2009, Soldiers who rape, commanders who condone: Sexual violence and military reform in the Democratic Republic of Congo

Integrated Regional Information Networks (IRIN), 12 February 2010, DRC: Militias "causing increased havoc" in northeast

Integrated Regional Information Networks (IRIN), 8 February 2010, DRC: Security beefed up for North Kivu IDPs

Integrated Regional Information Networks (IRIN), 27 January 2010, DRC: IDPs hiding in North Kivu forests

Integrated Regional Information Networks (IRIN), 3 June 2009, Rape cases soar in South Kivu

International Rescue Committee (IRC), 11 January 2008, Mortality in the Democratic Republic of Congo. An Ongoing crisis

MONUC/Protection Cluster, 2009, Protection in Practice, Practical Protection Handbook for Peacekeepers MONUC/Protection Cluster

Norwegian Refugee Council (NRC), April 2006, Action de plaidoyer pour la participation des déplacés au processus électoral en R.D.CONGO

Oxfam, 14 July 2009, Rape, forced labour, reprisal attacks and torture surge in eastern Congo, says new Oxfam survey

Reuters AlertNet, 10 February 2010, Congo forces suspected of new attack on civilians

United Nations Children's Fund (UNICEF), 22 June 2009, Humanitarian Action Update: Democratic Republic of the Congo

United Nations Children's Fund (UNICEF), 14 November 2008, Children abducted by armed groups in eastern DR Congo

United Nations News Service, 9 February 2010, More than 8,000 women raped last year by fighters in eastern DRC

United Nations Office for Project Services (UNOPS), 10 July 2009, UNHCR and UNOPS partner to address IDP 'real needs' in Congo's east

United Nations Security Council (UN SC), 30 June 2009, Twenty-eighth report of the Secretary-General on the United Nations Organization Mission in the Democratic Republic of the Congo (S/2009/335)

United Nations Security Council (UN SC), 11 June 2009, Report of the Security Council mission to the African Union; Rwanda and the Democratic Republic of the Congo; and Liberia (S/2009/303)

Sources:

UN Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (UN OCHA), 9 February 2010, Humanitarian Situation in eastern DRC Snapshot report

UN Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (UN OCHA), 30 November 2009, Plan d'Action Humanitaire 2010 : République Démocratique du Congo

UN Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (UN OCHA), 15 August 2006, Situation humanitaire en RDC juillet 2006

UN Organization Mission in the Democratic Republic of Congo (MONUC), 7 January 2010, MONUC outlines cooperation with FARDC in Operation Amani Leo

L'Observatoire des situations de déplacement interne

L'Observatoire des situations de déplacement interne (Internal Displacement Monitoring Centre ou IDMC), mis en place en 1998 par le Conseil norvégien pour les réfugiés (Norwegian Refugee Council ou NRC), constitue le principal organisme international surveillant l'évolution des situations de déplacement interne, provoqués par des conflits dans le monde.

Par son travail, l'Observatoire contribue à améliorer les capacités nationales et internationales de protection et d'assistance à des millions de personnes dans le monde qui ont été déplacées à l'intérieur de leur propre pays suite à des conflits ou à des violations des droits de l'homme.

A la demande des Nations Unies, l'Observatoire basé à Genève gère une base de données en ligne qui fournit des informations et des analyses actualisés et complètes relatives aux déplacements internes dans près de cinquante pays.

Sur la base de ses activités de suivi et de recueil de données, l'Observatoire plaide pour des solutions durables à la situation des personnes déplacées qui soient conformes aux normes internationales.

L'Observatoire des situations de déplacements internes mène également des activités de formation visant à renforcer les capacités des acteurs locaux à répondre aux besoins des personnes déplacées.

Pour plus d'informations, consultez le site Internet de l'Observatoire des situations de déplacements internes et la base de données sur www.internal-displacement.org.

Contact:

Nina M. Birkeland
Head of Monitoring and Advocacy
Tél.: +41 (0)22 795 07 34
Email: nina.birkeland@nrc.ch

Greta Zeender
Country Analyst
Email: greta.zeender@nrc.ch

Observatoire des situations de déplacements internes (IDMC)
Norwegian Refugee Council
Chemin de Balxert 7-9
1219 Genève, Suisse
www.internal-displacement.org
Tél: +41 22 799 0700
Fax: +41 22 799 0701